

# CARRIÈRE EN DOUANE LE SALAIRE DE LA PEUR !

NOUS VOUS TENONS RÉGULIÈREMENT INFORMÉS DES VICISSITUDES RENCONTRÉES PAR LES DOUANIERS AU COURS DE LEUR CARRIÈRE AU SEIN DU MINISTÈRE EN GÉNÉRAL ET DE LA DGDDI EN PARTICULIER.

## NOUS CONNAISSONS :

- Les grilles de début de carrière plates en catégorie C et B
- Les contrôleurs stagiaires externes qui touchent moins à l'ENDLR que leurs camarades des promotions d'agents.
- Les promotions de fin de carrière de C en B où l'on perd en indice si on ne déroule pas assez longtemps dans le nouveau grade de Contrôleur.
- Les agents C et B à qui on retire le bénéfice des concours professionnels car les règles statutaires d'éligibilité aux-dits concours sont fixées au 31 décembre pour des épreuves qui ont lieu précédemment au cours de l'année.

Voici la nouveauté du mois...

## LA PROMOTION AVEC PERTE D'INDICE POUR LES GRADES DE C1 ET D'ACP1

Tenez-vous bien !

Suite à la réussite au concours professionnel de Contrôleur 1ère classe pour l'année 2023, des collègues ont été reclassés dans ce nouveau grade avec une perte d'indice !

Il en est de même pour des collègues ACP2 promus ACP1 par Tableau d'Avancement.

L'explication ?

La nomination dans un grade se fait de manière rétroactive au 1er janvier et donc, elle ne peut tenir compte d'un avancement d'échelon dans le grade de Contrôleur 2ème classe ou d'ACP2 intervenu postérieurement, en cours d'année 2023.

**On marche sur la tête !**

**On a donc une grille de C1 et d'ACP1 défavorable à court terme par rapport à une grille de C2 et d'ACP2.**

Nous demandons bien sûr et a minima une garantie de rémunération pour nos collègues impactés. Mais au-delà l'Administration n'échappera pas, quoiqu'elle en pense et qu'elles que soient leurs arguties budgétaires, à une refonte totale des grilles de salaire.

**SI RIEN N'EST FAIT IL NE FAUDRA PAS SE PLAINDRE DU MANQUE D'ATTRACTIVITÉ DES CARRIÈRES EN DOUANE !**



ACTUALITÉ  
CARRIÈRES EN  
DOUANE,  
OCTOBRE 2023

